

**Conseil d'école du jeudi 18 novembre
18h-20h00 CAPENS**

1. Présentation des membres du conseil d'école, tour de table

Étaient présents :

- Directrice de l'école : Magali IMBERT

- Enseignants : Mme BODIER- GARCIA - Mme OHAYON - Mme LUCHILO - Mme CRUSSIÈRE

- Mairie : Mr DORBES - Mme CALLEDE - Mme CARRERA

-Parents élus :

Titulaires : Mme GHELAMI - Mme OUKHALED - Mr CHATELIAN - Mme IBANEZ

Suppléants : Mme GENRIES - Mr RESPAUD

- ALAE : Mme ROMERO - Mme ROMERO Isabelle

Excusés :

Mme DIAZ LACINA (IEN) - Mr BENYGHZER - Mme VICENTE

2. Délibération

Comment voter ?

Vote à la majorité des décisions

Pour voter : le fait-on à mains levées ou avec bulletins ?

Décision : vote à main levée à la majorité

3. Règlement du conseil d'école

3.1- Procès-verbal. Compte rendu du conseil d'école, mode de diffusion des documents

Selon le code de l'éducation Article D111-15, D111-9 et D111-4.

Il faut différencier le procès-verbal du conseil d'école et le compte-rendu.

◊ A l'issue de chaque conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire sera adressé à l'IEN.

Le PV sera affiché dans chaque école seul document officiel.

Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux des instances dans lesquelles il siège. Ces comptes rendus sont diffusés dans les conditions définies dans le code de l'éducation.

Le directeur d'école doit permettre aux associations de parents d'élèves de faire connaître leur action auprès des autres parents d'élèves. Les documents sont remis par l'association en nombre suffisant pour leur distribution. Ces documents ne font pas l'objet d'un contrôle a priori et doivent être clairement identifiés comme émanant des associations de parents d'élèves. Leur contenu, qui doit cependant respecter le principe de laïcité et les dispositions relatives à la vie privée et prohibant les injures et diffamations et exclure toute propagande en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale, relève de la seule responsabilité des associations.

En conclusion :

Une secrétaire dresse le PV du conseil d'école. Le PV sera signé par les membres titulaires et le président (d'où l'utilisation du vidéoprojecteur)

Les parents d'élèves peuvent ensuite faire un compte-rendu qui ne relève que de la seule responsabilité de l'association. Ces documents doivent être clairement identifiés comme émanant de l'association.

Avant la distribution, il serait judicieux de donner un exemplaire à la directrice qui vérifiera que le contenu respecte le principe de laïcité, la vie privée prohibant injures et diffamations et excluant toutes propagandes en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale.

3.2-Composition du conseil d'école

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative. Il est composé de :

- Mr le maire et un délégué, parents titulaires, corps enseignant, DDEN et l'IEN (de droit) = voix délibératives
- Assistent avec voix consultatives aux séances du CE, les parents suppléants, ATSEM, et tous les autres invités.

3.3-Compétences du conseil d'école

Le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école établi conformément aux dispositions du règlement départemental qui est ensuite envoyé à l'IEN.
- Adopte le projet d'école.
- Etablit le projet d'organisation du temps scolaire
- Donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, PPMS)
- Il y aura 2 exercices incendie dans l'année et 3 exercices confinement dans l'année. La mairie et parents seront invités pour assister aux exercices.

Le Conseil d'école siège au moins une fois par trimestre. Il siège dans les 2 semaines suivant la proclamation des résultats des élections. Il peut également être réuni à la demande du Directeur d'école, du Maire ou de la moitié de ses membres.

L'ordre du jour est arrêté 8 jours à l'avance. Il faut donc adresser les questions avant ces 8 jours pour les mettre à l'ordre du jour.

3.4- Résultats des élections et Rôle des parents élus

Résultats des élections :

Nombre d'électeurs inscrits : 132

Nombre de votants : 78

Bulletins nuls : 10

Suffrages exprimés : 68

Nombre de sièges : 4

Participation : 59,09% (contre 58,20 % en 2021)

Sont élus : Mme GHELAMI - Mme OUKHALED - Mr CHATELAIN - Mme IBANEZ - Mme VICENTE - Mr RESPAUD - Mr BENYGHZER - Mme GENRIES

Si un titulaire ne peut assister à un CE, il doit donner à un suppléant son pouvoir pour que celui-ci puisse voter.

Merci à Mme GHELAMI et Mr BENYGHZER d' avoir préparé le matériel de vote.

Merci à Monsieur le Maire pour les urnes.

Merci à Mr RESPAUD et Mr CHATELAIN d'avoir assisté au dépouillement.

Vous êtes élus jusqu'en octobre 2022.

Rôle des représentants de parents d'élèves ?

Ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élève.

Les délégués ont une obligation de réserve et de confidentialité à propos des cas individuels et des informations personnelles données pendant le Conseil d'école.

Les parents d'élèves peuvent assister aux commissions cantine pour répondre à toutes les questions des parents concernant les menus.

Afin de ne pas avoir de questions répétitives, pensez à consulter les anciens PV.

Les parents élus peuvent évidemment gérer des difficultés tout au long de l'année sans attendre les conseils d'école.

4- Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école est établi selon les dispositions du règlement type départemental.

Pas de changement demandé.

Validation du règlement : validé à la majorité

5- PPMS et incendie

L'exercice incendie a été réalisé le 30 septembre.

Un exercice attentat - intrusion a eu lieu le 21 octobre.

Nous avons constaté un problème au sein du déclenchement de l'alarme incendie. Un nouveau dispositif a été posé cet été mais les clés pour déclencher l'alarme n'ont pas été données. De même, l'alarme n'est pas assez puissante pour être entendue dans toutes les classes.

D'un point de vue légal, cette alarme est aux normes de sécurité mais ne s'adapte pas à la configuration de l'école. Une étude est en cours pour améliorer le dispositif.

Concernant l'attitude des élèves, tout s'est bien passé. L'exercice incendie n'a pas posé de problème : Les enfants se sont rangés par deux dans le calme, sans cris et sans précipitation. Un autre exercice sera réalisé lors du 2d semestre dans d'autres conditions.

L'exercice PPMS intrusion s'est bien déroulé. Les élèves étaient au courant de cet exercice et se sont bien mis en condition. En 1 minute, les élèves étaient en sûreté, dans le calme.

Les demandes faites les années précédentes pour assurer la sécurité des élèves ont été mises en place par la mairie, à savoir :

- mise en place d'un film sans tain pour la classe des maternelles
- Des barrières aux fenêtres de la cantine pour éviter toute intrusion seront mises en place progressivement.

-

6- Effectifs

6.1- 2021-2022

- classe 1 : PS - MS - GS= 21 élèves : Mme OHAYON
* 9 PS - 6 MS - 6 GS
- classe 3 : CP- CE1: 19 élèves : Mme BODIER- GARCIA
* 6 CP - 13 CE1
- classe 4, CM2 : 25 élèves : Mme IMBERT et Mme CRUSSIÈRE
* 25 CM2
- Classe 5, CE2- CM1 : 24 élèves : Mme LUCHILO
- * 16 CE2 - 8 CM1

Total : 89 élèves

6.2-Rentrée 2022 - 2023

Les effectifs baissent considérablement pour la rentrée prochaine : 25 élèves de CM2 partent en 6ème.

Nous aurons donc un effectif qui se compose de :

7 PS
9 MS
6 GS
6 CP
6 CE1
13 CE2
16 CM1
8 CM2

soit 74 élèves (sous réserve de nouvelles arrivées)

Répartition envisagée en cas de fermeture de classe :

- classe des PS- MS - GS : 22 élèves
- classe des CP- CE1- CE2 : 25 élèves
- classe des CM1- CM2 : 24 élèves

7- Partenariat IME

Un partenariat avec l'IME de Marquefave (Portes sur Garonne) avec l'école de Capens et plus particulièrement la classe des CM2.

4 élèves de l'IME viendront faire sport le vendredi de 11h à 12h avec la classe des CM2.

8- Projets sur toute l'école

Astronomie

Mr Picgirard est intervenu pour l'ensemble des classes de la maternelle au CM2 pour faire divers ateliers sur l'astronomie :

- Maternelle : la ronde des planètes
- CP- CE1 : cours sur l'alternance des saisons / jour- nuit et création de fusées à eau
- CE2- CM1- CM2 : création d'une carte du ciel + maquette du système solaire
- + Planétarium géant pour l'ensemble des classes avec des contes et légendes.

Coût du projet : 1490€

Financement : OCCE + Mairie

Musique

Projet pour les CP au CM2 : Création d'une comédie musicale

Maternelle : les contes

- > Mme Magnin interviendra les jeudis, à compter de février 2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021 pour toutes les classes :
- > maternelle : 30 min/ semaine
- > élémentaire : 1 heure/ semaine

coût du projet : 2835€

Financement : Mairie + Subvention Rectorat

EPS

- Projet EPS avec Mélodie MASSAT :

Depuis septembre 2021, Mme MASSAT interviendra pour les activités sportives 1 h par semaine pour toutes les classes

coût du projet : 1620€ (financés par la Mairie) de septembre à décembre

Cinéma

Comme chaque année, la Mairie offre aux enfants de Capens une sortie au cinéma de Carbone. Elle aura lieu le **lundi 13 décembre au matin** pour les maternelles et le **mardi 14 décembre après-midi** pour les élémentaires.

Maternelles : Mimi et Lisa, les lumières de Noël

CP au CM2 : Le Petit Prince

coût de la sortie : 305€ d'entrées + 315€ de bus - financés par la Mairie

Un cadeau sera également offert à chaque enfant.

Marché et Spectacle de Noël

Un marché de Noël avec une chorale des enfants sera mis en place le **vendredi 17 décembre à l'école** (sous réserve des conditions sanitaires).

Un rdv est prévu pour l'organisation avec Mme Imbert, Capasso et le CCAS.

Spectacle de fin d'année :

Il aura lieu le **vendredi 1er juillet à 18h** (sous réserve des conditions sanitaires)

Projets et sorties par classe :

CP- CE1 : Piscine

Les 18 élèves du CP iront à la piscine de Rieux- Volvestre tous les lundis matins à compter du 10 janvier jusqu'au 14 février 2022 (6 séances).

Merci à tous les parents qui accompagnent.

Coût de la piscine : 648€ de bus et 300€ d'entrées entièrement financés par la Mairie

CE2- CM1 : sorties

19/10 : sortie à Xploria + Grotte du Mas d'Azil

coût de la sortie : 375€ pour les entrées financées par l'OCCE + 229€ de bus financé par la Mairie

9/12 : sortie à l'Observatoire de Sabarat

coût de la sortie : 350€ (OCCE) + 229€ de bus (OCCE)

> 954€ au total financé par l'OCCE pour ces sorties.

CM2 :

projet Jazz au collège

Proposition faite en juin par le conseil départemental pour cette classe avec 3 classes du collège de Noé : 1 classe de 5ème et 2 classes de 4ème. Un artiste toulousain Wab nous accompagne dans toutes les démarches de création.

Il s'agit d'un programme d'actions autour de la création d'une chanson sur le thème de la Liberté d'Expression : écriture de paroles et composition musicale.

Dans le cadre de ce projet, différentes sorties sont mises en place, toutes entièrement financées par le conseil départemental et le collège de Noé :

- 8/10 : le cadre du Festival « Jazz sur son 31 » : concert de Human Songs au conseil départemental
- 15/10 : Concert de la Fanfare « Les Fanflures Brass Band » au collège de Noé.
- 21/01 : Concert de Wab « Fruit of the Loop » à la salle des fêtes de Capens ou au collège de Noé
- février : atelier d'écriture avec Wab à l'école
- mars : atelier de création sonore avec Wab à l'école
- mai : atelier de finalisation à l'école
- début juin : répétition- concert de clôture au collège de Noé

CP- CE1 + CM2 : classe de ski: 5 jours/ 4 nuits du 3 au 7 janvier 2022- ASCOU PAILHERES

Le prix total pour 43 enfants est de 14 897 €. Il comprend les activités (2h de ski avec moniteurs), la location du matériel ski (chaussures, skis et casques), les remontées mécaniques, l'encadrement, le couchage, les repas et le bus (950 euros.) Le coût devrait être de 331 euros par enfant.

Grâce aux différentes actions, nous avons diminuer le prix par enfant à 270€ pour 1 enfant/ 350€ pour les fratreries.

- 600€ de bus par la Mairie
- 700€ de Capasso
- 500€ dons de SARL ALU STYLE - merci
- 350€ dons du secours populaire
- 600€ de coopérative scolaire
- future tombola
- ventes du Marché de Noël...
- Dons de Lidl : 1404€

Nous espérons réduire le tarif mais cela dépendra du bénéfice réalisé lors des différentes actions.

Maternelle :

- Différents projets sont prévus pour la classe des PS- MS- GS mais en attente de réponse et de validation.
- La laiterie de Lézat- sur- Lèze : visite de la laiterie + ferme pédagogique l'après- midi

9- Mairie

*** Budget Ecole :**

- fournitures administratives : 500€
- subventions intervenants : 4500€
- Fournitures : 40€/ enfant soit 3800€
- Budget Noël : 1000€
- Piscine : 1500€
- Bus 4 classes : 1200€ (300€/classe)
- Don coopérative : 475€ (5€/enfant)

Merci à la Mairie pour ces aides qui nous permettent de faire de beaux projets et sorties. Merci également pour leur investissement important au sein de l'école.

10- Capasso :

Capasso a fait un don de 1400€ qui sera réparti pour moitié à la classe découverte et l'autre moitié aux sorties des maternelles et des CE2- CM1.

Capasso a transmis les flyers pour les ventes de chocolats et les commandes de Sapins de Noël.

Un grand merci pour leur investissement.

11- Budget :

Solde coopérative scolaire au 1^{er} septembre : **2 548€** (versement subvention intervenant Mairie d'avril à avril)

objet	Dépenses	recettes
Solde au 01/09/2021		2 548,00 €
Dons des parents pour la coopérative scolaire		700,00 €
Intervenant Astronomie	1 490,00 €	
Dons des entreprises pour le voyage		500,00€
Dons Secours Populaire voyage		350,00 €
Dons Capasso		1 400,00 €
Dons Lidl		2 803,00 €
Virement Mairie fournitures		500,00 €
Sortie des CE2- CM1 (bus financé par la Mairie) au Mas d' Azil + Exploria	390€	
Intervenant EPS de sept. à décembre	1620€	
Sortie Observatoire CE2- CM1 entrées + bus	579€	
Classe découverte - dons des entreprises	500€	
Classe découverte - Capasso	700€	
Classe découverte - dons secours populaire	350€	
Classe découverte - Dons Lidl	1400€	
total	7029€	8 801€

12-Dates des autres conseils d'école

Dates des prochains CE : le 17 Mars et le 21 juin 2022

13-Questions des parents :